



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le sixième jour de mai 2019 à 20h.

Sont présents :

Madame la conseillère : Peggy Poulin-Nolet
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Renald Rodrigue

Est absente :

Madame la conseillère : Lynda Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019
- 2.3. Adoption des comptes
- 2.4. Avis de motion règlement 373-2019 Tarification services municipaux
- 2.5. Adoption règlement 372-2019 modificatin au règlement de zonage
- 2.6. Assurance 2019
- 2.7. PRIMADA 2019
- 2.8. Appel d'offre 2019-03: Gravier - Résultats
- 2.9. Appel d'offre 2019-06 Abat Poussière - Résultats
- 2.10. Appel d'offre 2019-07 Chargeur sur roues
- 2.11. Appel d'offre 2019-08 Camionnette
- 2.12. Procédure de plaintes adjudication contrat

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Dérogation mineure 281 rue du Parc
- 3.3. Dérogation mineure 230 à 236, 4e rang
- 3.4. Fibre optique
- 3.5. Forêt de Cranbourne

4. Travaux publics

- 4.1. Suivi 6e rang Est

- 4.2. Ponceaux 2019
- 4.3. Contrat déneigement Ministère des Transports

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention avril 2019
- 5.2. Démission pompiers (Alain Boily et MAP)

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Tournoi de golf CLD, Fondation du coeur, Expo agricole et forestière)
- 6.2. Classique de golf CLD 2019
- 6.3. Révision politique MADA

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 76-05-2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019

Résolution 77-05-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019

Résolution 78-05-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 79-05-2019

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2019 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 104 242.28\$.

Adoptée

2.4 Avis de motion règlement 373-2019 Tarification services municipaux

Monsieur le conseiller Renald Rodrigue donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 373-2019 concernant la tarification des services municipaux.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.5 Adoption règlement 372-2019 modificatin au règlement de zonage

Résolution 80-05-2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'ajout d'une classe d'usage « C-41 » Vente au détail de biens d'équipement et les services connexes dans la zone M-72 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter d'autres modifications touchant certaines dispositions ;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée par un avis de motion à la séance régulière du 11 mars 2019, par l'adoption d'un premier projet de règlement le 11 mars 2019 et d'une assemblée publique de consultation le 4 avril 2018 ainsi que par l'adoption du deuxième projet de règlement le 8 avril 2019 ;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande n'a été reçu de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement 372-2019 modifiant le règlement de zonage 324-2014 soit adopté.

Adoptée

2.6 Assurance 2019

Résolution 81-05-2019

ATTENDU QUE le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec est en renouvellement;

ATTENDU QUE l'avenant C-21 permettant la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre la Municipalité en vertu de la loi C-21 peut être ajouté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'ajout de l'avenant C-21 au contrat d'assurance.

Adoptée

2.7 PRIMADA 2019

Résolution 82-05-2019

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de

petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter le projet du Parc des aînés dans ce programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dominique Giguère, soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée

2.8 Appel d'offre 2019-03: Gravier - Résultats

Résolution 83-05-2019

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de cinq soumissionnaires pour l'approvisionnement en gravier

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu cinq soumissions et que les résultats sont les suivants :

	Carrières	Prix à la tonne
MG-20b	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	10.50 \$
	Conrad Giroux (Sainte-Marguerite) livré	15.45 \$
	BML (Saint-Marguerite, livré)	14.80 \$
	Abénakis (livré)	11.69 \$
	Giroux Lessard (Saint-Georges)	8.55 \$
MG-20	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	11.75 \$
	Conrad Giroux (Sainte-Marguerite) livré	15.45 \$
	BML (Saint-Marguerite, livré)	15.50 \$
	Abénakis (livré)	13.65 \$
	Giroux Lessard (Saint-Georges)	11.85 \$
CG-14 (sable)	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	10.50 \$
	Conrad Giroux (Frampton)	4.79 \$
	Abénakis (livré)	-

Pierre 100-200 (ponceau)	Giroux Lessard (Saint-Georges)	8.80 \$
	Sartigan (Saint-Joseph/beauceville)	16.75 \$
	Conrad Giroux(sainte-marguerite)	11.59 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne laisse une certaine discrétion au coordonnateur des travaux publics pour le choix du gravier, selon les besoins et l'emplacement des travaux à faire en tenant compte du taux horaire et des frais de transports s'il y a lieu.

Adoptée

2.9 Appel d'offre 2019-06 Abat Poussière - Résultats

Résolution 84-05-2019

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des prix pour l'épandage de chlorure de calcium, d'une quantité d'environ 100 000 litres pour 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne l'offre de Transport Adrien Roy & Filles inc. au coût de 0,351 \$ du litre plus les taxes.

Adoptée

2.10 Appel d'offre 2019-07 Chargeur sur roues

Résolution 85-05-2019

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un chargeur sur roues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres par le biais de SEAO tel que requis par la loi pour l'acquisition d'un chargeur sur roues.

Adoptée

2.11 Appel d'offre 2019-08 Camionnette

Résolution 86-05-2019

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir une nouvelle camionnette;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour l'acquisition d'une camionnette.

Adoptée

2.12 Procédure de plaintes adjudication contrat

Résolution 87-05-2019

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats publics et instituant l'Autorité des marchés publics, a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la présente procédure soit adoptée.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 281 rue du Parc

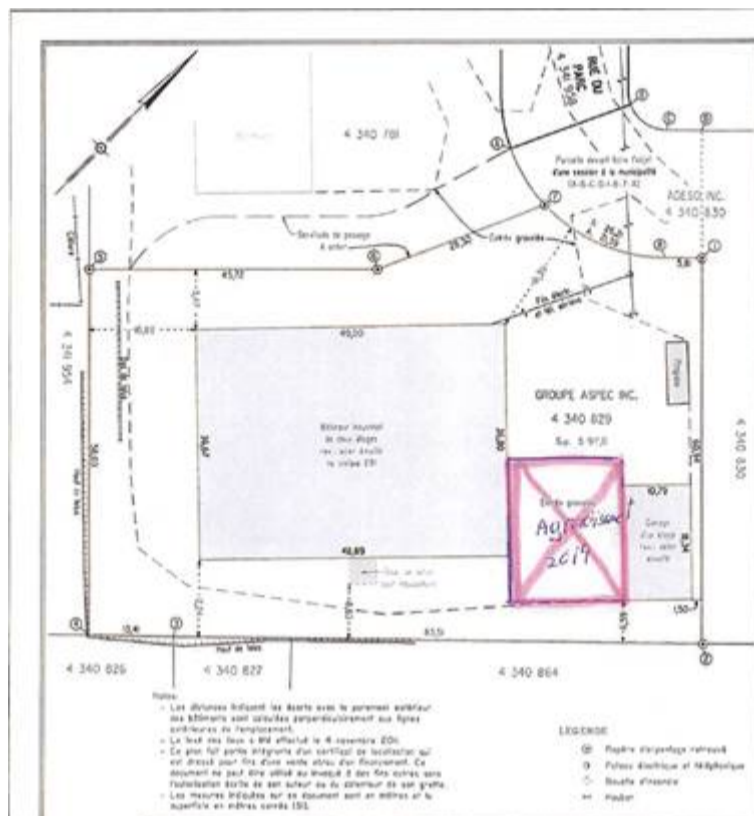
Résolution 88-05-2019

ATTENDU QUE monsieur Marc Fortin, président du Groupe Aspec, veut procéder à l'agrandissement de son usine, située au 281, rue du Parc ;

ATTENDU QUE l'agrandissement doit respecter les mêmes normes d'implantation que le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le terrain est adjacent à une zone non industrielle (I) et qu'à ce moment la marge de recul arrière est de 12 mètres selon l'article 21 du règlement de zonage 324-2014 ;

ATTENDU QUE l'implantation de l'agrandissement situe cette portion du bâtiment à moins de 6.59 mètres de la ligne arrière ; l'implantation de la nouvelle portion est située entre les deux bâtisses existantes dont une respecte la marge mais pas l'autre ;



ATTENDU QU'une vérification au niveau de la sécurité incendie pour la couverture de risque a été faite auprès du chef en sécurité incendie de la Municipalité et que l'agrandissement est conforme;

ATTENDU QUE l'usine se situe dans les limites du parc industriel secteur I51 en bordure de la zone agricole A14 ; La zone A14 étant une zone agricole où l'on retrouve d'anciens poulaillers, donc pas d'entreprise active;

ATTENDU QUE cette demande ne cause pas de préjudice ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Fortin demande une dérogation pour permettre son projet d'agrandissement et le rendre conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

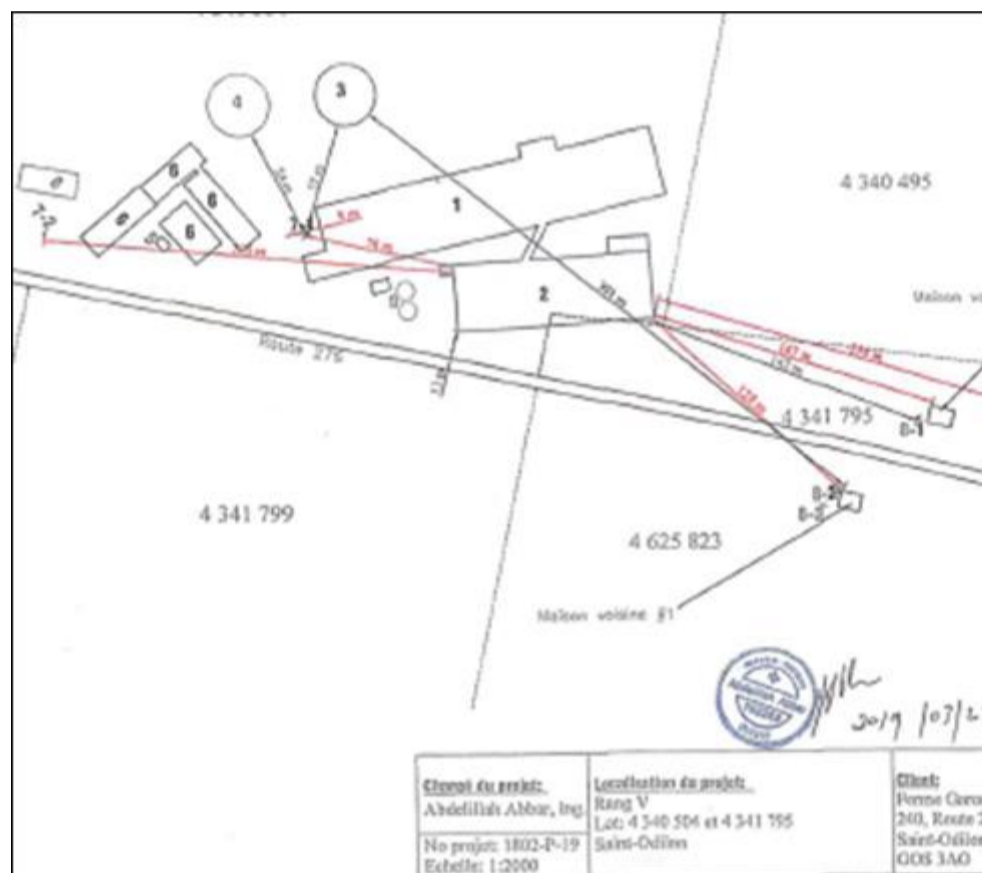
D'accepter la présente dérogation.

Adoptée

3.3 Dérogation mineure 230 à 236, 4e rang

Résolution 89-05-2019

ATTENDU QUE M. Frédéric Pouliot, propriétaire de la Ferme Garonne Inc., veut procéder à l'agrandissement de son bâtiment de ferme situé au 230 à 236 Rang 4 Ouest, ici identifié comme le # 2 ;



ATTENDU QUE pour l'obtention du permis de construction, l'implantation de l'agrandissement doit respecter les règlements d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE pour être conforme à la réglementation en vigueur la distance séparatrice avec les maisons d'habitation voisines doit être d'un minimum de 180 mètres ;

ATTENDU QUE la distance actuelle pour les maisons d'habitation voisines # 1 et # 2 est inférieure à la réglementation :

Maison voisine # 1 : 128 mètres

Maison voisine # 2 : 147 mètres

ATTENDU QUE Monsieur Frédéric Pouliot demande une dérogation mineure pour rendre l'agrandissement de son bâtiment d'élevage conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le propriétaire de la maison d'habitation voisine # 1 a signé un document confirmant qu'il est favorable au projet et ce même si la distance séparatrice n'est pas respectée ;

ATTENDU QUE la maison d'habitation voisine # 2 appartient à l'un des propriétaires de la ferme et que celle-ci fait partie intégrante des lots où

l'agrandissement est projeté ; donc elle ne pourra pas être vendue séparément de la ferme ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande cette dérogation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la présente dérogation.

Adoptée

3.4 Fibre optique

Point reporté.

3.5 Forêt de Cranbourne

La mairesse explique que l'acte de vente de la Forêt de Cranbourne a été signé. Le nouvel acquéreur est Appalaches immobilier inc.

4. Travaux publics

4.1 Suivi 6e rang Est

La mairesse informe le conseil d'une conversation avec le Ministère des Transports. Des travaux de reconstruction de la route 276 entre la rue Langevin et la limite de Lac Etchemin seraient prévus en 2023. Le dossier est suivi de près.

4.2 Ponceaux 2019

Résolution 90-05-2019

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refaire 5 ponceaux en 2019, soit 2 dans le 8e Rang Est, 1 dans le 10e Rang Ouest, 1 dans le 1er Rang Est et 1 dans le 1er Rang Ouest. Des travaux de planage seront également faits dans le 8e Rang Ouest.

Adoptée

4.3 Contrat déneigement Ministère des Transports

Résolution 91-05-2019

ATTENDU QUE le contrat de déneigement et déglacage entre la Municipalité et le Ministère des Transports se termine le 31 mai 2019;

ATTENDU QUE le ministère des Transports nous propose de renouveler ce contrat pour un montant de 202 500 \$ par période contractuelle, pouvant être renouvelé par tacite reconduction pour deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

ATTENDU QUE ce contrat, d'une longueur de 24,392 km pondérés, prévoit l'entretien des routes 275, 276 et de La Grande Ligne dans les municipalités de Saint-Odilon-de Cranbourne et de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QUE la saison contractuelle, incluant une présaison, une période forfaitaire et une postsaison, débute le 15 octobre de chaque année et se termine le 21 avril inclusivement de l'année suivante. Une prime de disponibilité de 500 \$ par camion par semaine est prévue lors des périodes de présaison et de postsaison (total de 2 000 \$). Les travaux d'entretien effectués lors de ces deux périodes sont rémunérés selon les dispositions prévues au devis. Ces montants s'ajoutent au montant offert pour ce contrat.

Saison contractuelle		
	Date de début	Date de fin
Présaison	15 octobre	28 octobre
Période forfaitaire	29 octobre	7 avril
Postsaison	8 avril	21 avril

ATTENDU QUE le prix de vente du sel est de 109,57 \$, et ce, pour toute la durée du contrat incluant les années de renouvellement. De plus, la clause d'ajustement pour la variation du prix du carburant diesel est maintenue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat de déneigement et de déglacage aux conditions énumérées avec le Ministère des Transports.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention avril 2019

Résolution 92-05-2019

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2019 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Démission pompiers (Alain Boily et MAP)

Résolution 93-05-2019

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les démissions de M. Alain Boily et M. Marc-André Pelletier à titre de pompiers volontaires.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Tournoi de golf CLD, Fondation du coeur, Expo agricole et forestière)

Résolution 94-05-2019

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE participer financièrement à la Classique de golf du CLD Robert-Cliche comme partenaire Bronze pour un montant de 150\$;

DE contribuer à la campagne annuelle de la Fondation du Coeur Beauce-Etchemin pour un don de 100\$;

D'accorder, comme les années passées, 2000\$ en commandite à l'Exposition agricole et forestière de St-Odilon en plus des 500\$ réservés aux tirages de prix;

D'acheter une publicité dans le cadre de la Tire de pick-up pour une valeur de 1000\$.

Adoptée

6.2 Classique de golf CLD 2019

Résolution 95-05-2019

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche tient sa 29e édition de sa Classique du Golf le 20 juin prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter un forfait golf et souper et 3 soupers au montant respectivement de 175\$ et 60\$.

Adoptée

6.3 Révision politique MADA

Résolution 96-05-2019

CONSIDÉRANT QUE le développement et le rayonnement d'une région passent inévitablement par l'épanouissement des gens qui y vivent ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont à cœur et se soucient du bien-être de sa population aînée ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008 une politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) est en vigueur dans la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique MADA et le plan d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires autour de projets structurants et porteurs pour le bien-être de la population aînée ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action 2015-2017 arrive à échéance et que la majorité des projets sont réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu a une grande volonté de poursuivre cette concertation et mettre en place de nouveaux projets en faveur de la population âgée ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère responsable des Aînés et des Proches aidants est présentement en appel de projets pour la mise à jour de la politique MADA et du plan d'action ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne procède au dépôt d'une demande d'aide financière sur une base collective pour la mise à jour de sa politique MADA ainsi que son plan d'action associé ;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, en partenariat avec les autres municipalités participantes du territoire ;

QUE Dominique Giguère soit le représentant autorisé pour signer les documents relatifs à cette demande pour la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne;

QUE Renald Rodrigue soit la personne élue responsable du dossier "Aînés" au sein de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 97-05-2019

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h05.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.